

# **“Les femmes et la Commune de Paris ”**

Conférence donnée par Louis Couturier : secrétaire de L'IRELP dans le cadre de l'université populaire de l'IRELP (Institut de recherches et d'études de la Libre Pensée)

---

# **“Qu'est-ce que l'Union européenne ” ? “**

Conférence donnée le ????????????????????, dans le cadre de l'université populaire de l'IRELP ( Institut de Recherches et d'Etudes de la Libre Pensée), par Jean-Marc Schiappa, historien, président de l'IRELP

---

# **“PMA-GPA, de quoi s'agit-il” ? “**

Conférence donnée le ????????????????????, dans le cadre de l'université populaire de l'IRELP ( Institut de Recherches et d'Etudes de la Libre Pensée), par Jean-Sébastien Pierre, président de la FNLP , professeur émérite des universités

---

# “Qu’est-ce que le droit ?”

*Qu’est-ce que le droit ? Simple en apparence, cette interrogation appelle des réponses tirées à la fois de la philosophie politique ou du droit et de ce que d’aucuns désignent pompeusement et de manière un peu frauduleuse la science juridique.*

Kant avait clairement établi cette distinction. D’un côté, il s’agit de répondre à la question « *Quid jus ?* », c’est-à-dire de déterminer la nature même du droit. Sur ce point, il appartient au philosophe de se prononcer. D’un autre, il s’agit de trouver une solution au problème ainsi énoncé : « *Quid juris ?* », c’est-à-dire de déterminer la norme juridique qu’il faut appliquer dans une situation donnée. Ce domaine appartient tantôt au constituant ou au législateur, tantôt à l’administrateur, tantôt au juge et à l’auxiliaire de justice. Dans les années trente, poussant cette distinction à l’extrême, l’Autrichien Kelen dans sa *Théorie pure du droit* a même soutenu que le juriste n’a pas à se préoccuper du juste mais seulement des systèmes juridiques, une voie que nous n’emprunterons évidemment pas.

[Texte complet de la conférence.](#)